

Dorimec™

LA SÉRÉNITÉ D'UN MAITRE ENDECTOCIDE

NOUVEAU !

MAINTENANT DISPONIBLE
EN INJECTABLE

BOVINS, OVINS ET PORCINS



SÉRÉNITÉ CONTRE LES STRONGLES, PROTECTION CONTRE LA GALE

Elanco

Il maîtrise l'art du combat

CHEZ LES BOVINS, TRAITEMENT DES INFESTATIONS PAR



DES NÉMATODES
gastro-intestinaux,
pulmonaires et
oculaires



LES POUX
broyeurs et
piqueurs



**LES
HYPODERMES**



LES ACARIENS
responsables
de la gale

SOLUTION **INJECTABLE**

Dorimec™

CHEZ LES OVINS, TRAITEMENT DES INFESTATIONS PAR



DES NÉMATODES
gastro-intestinaux, de
l'appareil respiratoire et
pulmonaires



**DES LARVES
D'OESTRES**
Oestrus ovis



LES ACARIENS
responsables
de la gale

La sérénité d'un seul geste

POSOLOGIE



Un seul traitement de
1ml pour 50kg
par voie sous-cutané
dans la région du cou

PROTECTION

Longue rémanence
3 semaines *Cooperia oncophora*
5 semaines *Ostertagia ostertagi*
5 semaines *Dictyocaulus viviparus*



Un seul traitement de
1ml pour 33kg
par voie intramusculaire
dans la région du cou

Un seul traitement de
1ml pour 50kg
par voie intramusculaire
dans la région du cou

Protection contre la gale
Traitement des signes cliniques de
Psoroptes ovis (gale du mouton) et
élimination des acariens vivants
chez les ovins

Traitement des
nématodes gastro-intestinaux

Efficace au printemps comme à l'automne

Une action protectrice prolongée lors de la saison de pâturage & de la rentrée à l'étable

Ce médicament est un antiparasitaire. Toute utilisation d'antiparasitaires a un impact potentiel sur les résistances des parasites et sur l'environnement. Utilisez ce médicament selon les recommandations du Résumé des Caractéristiques du Produit (cf. www.ircp.anmv.anses.fr/).

DORIMEC 10 MC/ML SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS OVINS ET PORCINS.

Espèce de destination : Bovins, ovins et porcins. **Composition :** Un mL contient 10,0 mg de doramectine. **Indications :** BOVINS : Pour le traitement des nématodes gastro-intestinaux (*Ostertagia ostertagi*, *O. lyrata*, *Haemonchus placei*, *Trichostrongylus axei*, *T. colubriformis*, *Cooperia oncophora*, *C. pectinata*, *C. punctata*, *C. sumabada*, *N. spathiger*, *Bunostomum phlebotomum*, *Strongyloides papillosus*, *Oesophagostomum radiatum*, *Trichuris* spp.), des nématodes de l'appareil respiratoire (*Dictyocaulus viviparus*), des nématodes de l'œil (*Thelazia* spp.), des hypodermes (*H. bovis*, *H. lineatum*), des poux (*Haematopinus eurysternus*, *Linognathus vituli*, *Solenopotes capillatus*), des acariens responsables de la gale (*Psoroptes bovis*, *Sarcoptes scabiei*) et des tiques. Le produit peut également être utilisé pour aider au traitement de l'infestation par *Nematodirus helvetianus*, les poux broyeurs (*Damalinea bovis*), la tique *Ixodes ricinus* et l'acarien responsable de la gale (*Chorioptes bovis*). OVINS : Pour le traitement des nématodes gastro-intestinaux (*Bunostomum trigonocephalum*, *Chabertia ovina*, *Cooperia curticei*, *Concophora*, *Gaigeria pachyscelsi*, *Haemonchus contortus*, *Nematodirus battus*, *N. filicollis*, *N. spathiger*, *Ostertagia circumcincta*, *Ostertagia trifurcata*, *Oesophagostomum venulosum*, *O. columbianum*, *Strongyloides papillosus*, *Trichostrongylus axei*, *T. colubriformis*, *T. vitrinus*, *Trichuris* spp.), des nématodes de l'appareil respiratoire (*Cystocaulus ocreatus*, *Dictyocaulus filaria*, *Muellerius capillaris*, *Neostrongylus linearis*, *Protostrongylus rufescens*), des larves d'oestres (*Oestrus ovis*) et des acariens responsables de la gale (*Psoroptes ovis*). PORCINS : Pour le traitement des nématodes gastro-intestinaux (*Hydrostrongylus rubidus*, *Ascaris suum*, *Strongyloides ransomi*, *Oesophagostomum dentatum*, *Oesophagostomum quadrispinulatum*), des nématodes de l'appareil respiratoire (*Metastrongylus* spp.), et des nématodes des reins (*Stephanurus dentatus*), des poux (*Haematopinus suis*) et des acariens responsables de la gale sarcoptique (*Sarcoptes scabiei*). **Contre-indications :** Ne pas utiliser chez les chiens, car des effets indésirables sévères peuvent se produire. Comme avec les autres avermectines, certaines races de chien, comme les Colleys, sont particulièrement sensibles à la doramectine et une attention particulière doit être prise pour éviter la consommation accidentelle du produit par ces animaux. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients. **Effets indésirables :** Non connus. **Temps d'attente :** Bovins, Viande et abats : 70 jours. Ne pas utiliser chez les animaux en lactation producteurs de lait destiné à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les vaches ou les génisses gestantes productrices de lait destiné à la consommation humaine, dans les 2 mois précédant la mise-bas prévue. Ovins, viande et abats : 70 jours. Ne pas utiliser chez les animaux en lactation producteurs de lait destiné à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les brebis gestantes productrices de lait destiné à la consommation humaine, dans les 70 jours précédant la mise-bas prévue. Porcins, viande et abats : 77 jours. **Lire attentivement la notice avant utilisation. Catégorie :** Médicament vétérinaire soumis à ordonnance. VAD 02/2025. PM-FR-25-0067 - 02/2025